REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Date de convocation : 13 janvier 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12 Absents : 10

Votants: 12

Réception en Préfecture le : Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération :

DELIBERATION N° 2015-01(RAJ)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quinze et le 22 janvier le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Khaled BENFERHAT, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Pierre POURCIN, Michel REY, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI, Félix MOROSO, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.

Monsieur Pierre POURCIN a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 09 décembre 2014

Le Président FIAERT expose :

Le compte-rendu de la réunion du CASDIS du 09 décembre 2014 a été porté à la connaissance de chaque administrateur.

L'assemblée doit approuver ce document.

Je prie le Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS

Claude FIAERT

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 09 DECEMBRE 2014

CASDIS DU 09 DECEMBRE 2014 ORDRE DU JOUR

Rapport n°1	Approbation du compte-rendu du CASDIS du 07 octobre 2014
Rapport n°2	Temps de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels
Rapport n°3	Détermination du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et décision du recueil de l'avis des représentants de l'administration
Rapport n°4	Désignation des membres du Conseil d'Administration au sein du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Voiontaires
Rapport n°5	Désignation des membres du Conseil d'Administration au sein du Comité Téchnique
Rapport n°6	Désignation des membres du Conseil d'Administration au sein du Comité Hygiène et Sécurité
Rapport n°7	Entretien d'évaluation professionnelle
Rapport nº8	Convention de double appartenance
Rapport n°9	Mise à disposition d'officiers auprès de l'Ecole Nationale des Officiers de Sapeurs-
	Pompiers
Rapport n°10	Vacataires saisonniers « fiver 2014 – 2015 »
Rapport n°11	Révision de la déliberation 2014-67 du 07 octobre 2014 relative aux indemnités horaires des Sageurs-Pompiers Volontaires
Rapport n°12	Imputation en segtion d'investissement des biens d'un montant unitaire inférieur à 500 euros ITC
Rapport n°13	Apurement de l'actif
Rapport n°14	Tarification des prestations payantes effectuées par le SDIS des Alpes de Haute- Provenge
Rapportm°15	Campagne de brûlages dirigés pour les exercices 2014 - 2015
Rapport n°16	Attribution de marchés publics
Rapportn	Convention de partenariat avec le Comité Régional de Canoë Kayak Provence Alpes Côte d'Azur
Rapport n°18	Convention relative à l'accueil d'étudiants de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de Digne les Bains
Rapport nº19	Conventions entre le SDIS et les Centres Hospitaliers de Digne les Bains, Manosque et Sisteron, relatives aux stages en service d'urgence des médecins et infirmiers du SSSM

Rapport n°20	Cotisations des Communes et EPCI compétents en matière d'incendie et de secours au titre du budget 2015
Rapport n°21	Débat sur les orientations budgétaires et projet de rapport sur l'évolution des ressources et des charges sur l'exercice 2015
Rapport n°22	Motion de soutien au maintien du SAMU 04
Rapport n°23	Participation aux frais d'obsèques d'un SPV de l'Indre, vacataire saisonnier – versement d'une subvention exceptionnelle à l'UDSP 04
Rapport n°24	Ratios promus/promouvables de la fillère sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C
Rapport n°25	Ratios promus/promouvables de la filière administrative de catégorie
Rapport n°26	Désignation des membres du Conseil d'Administration à la Commission
	Départementale de Reconnaissance des Attestations, Titres et Diplômes et de
	Validation des Acquis de l'Expérience compétente à l'égardides Sapeurs-Pompiers
Rapport n°27	Volontaires Désignation des membres du Conseil d'Administration à la Commission
Rapport II 21	Départementale de Reconnaissance des Attestations, Titres et Diplômes et de
	Validation des Acquis de l'Expérience compétente à l'égard des
	Sapeurs-Pompiers Professionnels de catégorie C
Communications	Proposition d'organisation des visites d'aptitude médicale du SSSM en 2015
	Formation des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Etaient présents :

Les membres avec voix délibérative :

Mesdames Patricia GRANET, Françoise BERENGUIER-BOYER (représentant Monsieur POURCIN), Messieurs Jean ARNAUD, Jean BALLESTER, Khaled BENFERHAT, Claude BREMOND, Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (représentant Monsieur LOGIER), Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Félix MOROSO, Pierre POURCIN, Michel REY, Serge SARDELLA, Michel ZORZAN.

Les membres avec voix consultative :

Le Colonel Emmanuel CLAVAUD, Directeur Départemental du SDIS

Le Médecin Hors Classe Frédéric PETITJEAN, Médecin Chef du Service de Santé et de Secours Médical,

Le Lieutenant André FASSINO, représentant les SPV non officiers,

Le Lieutenant Toufik REKIA, représentant les SPP officiers.

Le Sergent Ludovic GEFFROY, représentant les SPP non officiers,

Etaient excusés :

Christian LOGIER (représenté par Monsieur JUGY), René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Pierre POURCIN (représenté par Madame BERENGUIER-BOYER), Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Gilbert SAUVAN,

Le Capitaine Arnaud VALLOIS, Président de l'UDSP 04,

Le Sergent-Chef Thomas BRUNET, représentant les SPV non-officiers.

Assistalent également à la réunion :

Madame Patricia WILLAERT, Préfet des Alpes de Haute-Provence,

Madame Catherine DUVAL, Directeur des services du cabinet et de la sécurité de madame le Préfet.

Le Lieutenant-Colonel Thierry CARRET, Directeur Départemental Adjoint du SDIS,

Madame Violette RENAUX, Payeuse Départementale.

Le Président FIAERT ouvre la séance à 15 heures.

Il remercie Madame le Préfet et Madame le directeur des services du cabinet et de la sécurité de la Préfecture pour leur présence à cette réunion.

Monsieur ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président. Il procède à l'appel, le quorum étant atteint le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Avant d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour le Président FIAERT demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Lucien VILLECROZE, ancien conseiller général du canton de Riez ayant siégé, au Conseil d'Administration du SDIS.

Rapport n°1: Approbation du compte rendu du CASDIS du 07 octobre 2014

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation, il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 Temps de travail des Sapeurs Pompiers Professionnels

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport

En l'absence d'observation il est nis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°3 Détermination du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et décision du recueil de l'avis des représentants de l'administration

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation, il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport_nº4: Désignation des membres du Conseil d'Administration au sein du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Le Président FIAERT présente ce rapport. Il précise que la modification concerne seulement le remplacement des noms par les fonctions de DDSIS et de DDASIS.

Le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5 : Désignation des membres du Conseil d'Administration au sein du Comité Technique

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation, il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°6 : Désignation des membres du Conseil d'Administration au sein du Comité Hygiène et Sécurité

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation, il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°7: Entretien d'évaluation professionnelle

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport.

Le Président FIAERT souligne que ces nouvelles dispositions donneront une place prépondérante à l'entretien entre le supérieur hiérarchique et ses collaborateurs.

Le rapport est mis aux voix, il est adopté à lunanimité

Rapport n°8: Convention de double appartenance

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°9 : Mise à disposition d'officiers auprès de l'Ecole Nationale des Officiers de Sapeurs-Pomplets

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En labsence d'observation, il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°10 : Vacataires saisonniers « hiver 2014 – 2015 »

Le Vice-Président DIGUET présente ce rapport.

En l'absence d'observation, il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°11 : Révision de la délibération 2014-67 du 07 octobre 2014 relative aux indemnités horaires des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Le Président FIAERT présente ce rapport.

Monsieur REY souhaite connaître le montant des différentes indemnités horaires versées aux sapeurs-pompiers volontaires.

Le Colonel CLAVAUD précise que les indemnités horaires sont de 11,43 euros pour les officiers, 9,21 euros pour les sous-officiers, 8,16 euros pour les caporaux et 7,60 euros pour les sapeurs.

En l'absence d'autres observations le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°12 : Imputation en section d'investissement des biens d'un montant unitaire inférieur à 500 euros TTC

Le Vice-Président DIGUET présente ce rapport.

En l'absence d'observation, il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°13 : Apurement de l'actif

Le Vice-Président DIGUET présente ce rapport

En l'absence d'observation il est nis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°14 :Tarification des prestations payantes effectuées par le SDIS des Alpes de Haute-Provence

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation, il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapportu⁴⁶: Campagne de brûlages dirigés pour les exercices 2014 - 2015

Le Président FIAERT présente ce rapport. Il précise que des questionnements demeurent sur le financement de ces actions pour l'exercice 2015. Il propose donc aux membres du CASDIS de prendre une délibération de principe, la réalisation des campagnes de brûlages dirigés étant conditionnée par le maintien de l'engagement financier de toutes les parties concernées.

Au terme de ces explications, il met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°16 : Attribution de marchés publics

Le Président FIAERT présente ce rapport relatif à l'attribution des marchés publics d'assurance. Après avoir donné le résultat pour chacun des huit lots, le Président FIAERT informe l'assemblée que cette nouvelle mise en concurrence permet au service de dégager une économie de l'ordre de 86 000 euros.

Monsieur ARNAUD, membre de la CAO, rappelle qu'il y a eu une concurrence importante pour cet appel d'offres.

Le Président met le rapport aux voix. En l'absence d'observation, il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°17 : Convention de partenariat avec le Comité Régional de Canoë Kayak Provence Alpes Côte d'Azur

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observation, il est mis aux voix et adopté à lunanimité.

Rapport n°18 : Convention relative à l'accueil détudiants de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de Digne les Bains

Le Président FIAERT présente ce rapport

En l'absence d'observation, lest mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°19 : Conventions entre le SDIS et les Centres Hospitaliers de Digne les Bains, Manosque et Sisteron, relatives aux stages en service d'urgence des médecins et infirmiers du SSSM

Le Président FIAER présente ce rapport.

Monsieur CIEMENT demande si ces conventions ne sont pas de nature à créer des problemes avec le Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud.

Le Président FIAERT et le Colonel CLAVAUD répondent par la négative.

Au terme de cet échange le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°20 : Cotisations des Communes et EPCI compétents en matière d'incendie et de secours au titre du budget 2015

Le Président FIAERT présente ce rapport.



Madame GRANET demande des précisions sur le mode de calcul des cotisations communales car elle constate que le coût par habitant sur Digne est plus élevé que celui de Manosque ou de Sisteron.

Le Directeur Départemental rappelle que la base de calcul arrêtée par le CASDIS repose sur la prise en compte du potentiel fiscal pour 20 % et de la population DGF pour 80 %. La charge des vacataires, à hauteur de 50 %, est ajoutée au montant de la contribution des communes qui ont souhaité disposer de ces renforts saisonniers.

Madame GRANET a du mal à percevoir la notion d'équité. Elle souhaite savoir si le choix du mode de calcul est figé et s'il pourra être revu.

Le Colonel CLAVAUD rappelle que le choix de l'assiette de calcul est lié à l'histoire du SDIS, qu'il remonte à la mise en place de la départementalisation et qu'il repose sur un équilibre complexe.

Le Président FIAERT prend note de la remarque de Madame GRANET. Sa proposition sera étudiée ultérieurement et des précisions écrites lui seront apportées.

Madame BERENGUIER-BOYER précise que l'impact des vacataires saisonniers du CIS de Thoard, supporté par la commune, est réparti sur l'ensemble des collectivités de la communauté de communes. Elle souhaite savoir s'il en est de même pour Digne et l'EPCI concerné.

Le Colonel CLAVAUD confirme qu'il y a des renforts saisonniers sur Digne les Bains mais leurs coûts sont pris en charge à 50 % par la commune et 50 % par le SDIS.

Monsieur CLEMENT estime que le surcoût des vacataires devrait être réparti entre toutes les communes défendues par le CIS.

Le président FIAERT rappelle que cela n'est pas possible si l'EPCI n'a pas la compétence incendie, le CASDIS ne pouvant pas, à son niveau, l'imposer aux collectivités. C'est le problème rencontré dans la vallée du Jabron pour les vacataires du CIS de Noyers. En effet, si l'EPCI n'a pas la compétence, il faut que chaque commune de l'EPCI délibère pour reverser une participation relative aux frais des vacataires à la commune siège du CIS.

Monsieur CLEMENT estime que le simple bon sens devrait faire droit et que l'incidence financière devrait être ventilée sur chaque commune défendue par le CIS concerné.

Le Président FIAERT rappelle que cela n'est pas légal et que ce sont les communes siège d'un CIS qui décident d'avoir des vacataires saisonniers ou non.

Monsieur ARNAUD souligne que la participation des communes défendues par le CIS relève de leur seule volonté.

Au terme de ce débat le Président FIAERT met le rapport aux voix. Il est adopté par 17 voix pour, madame GRANET s'étant abstenue.

Rapport n°21: Débat sur les orientations budgétaires et projet de rapport sur l'évolution des ressources et des charges sur l'exercice 2015

Le Président FIAERT présente ce rapport.

Monsieur SARDELLA tient à remercier le Président pour la programmation, sur deux exercices, des travaux de reconstruction du Centre d'Incendie et de Secours d'Oraison.

Monsieur LARTIGUE souhaite savoir si la baisse programmée des investissements à hauteur de 50 % par rapport à l'exercice précédent ne va pas obérer la qualité opérationnelle.

Le Colonel CLAVAUD répond par la négative. Il souligne que le parc des véhicules s'est considérablement rajeuni ces dernières années. À l'exception des VSAV qui sont davantage sollicités et dont le service continue l'acquisition annuelle à nombre constant, il est possible de faire une pause sur les investissements consacrés aux autres engins de lutte tels que les Camions Citernes Feux de Forêts qui sont moins sollicités du fait du faible nombre d'incendies.

Monsieur ARNAUD regrette que la participation du Conseil Général au budget du SDIS soit soumise à un accord préalable par le biais de la convention pluriannuelle, ce qui n'est pas le casipour les communes.

Il estime que la part des cotisations communales est en augmentation constante ce qui soulage le département alors même que la représentation au sein du CASDIS est de 14 conseillers généraux et de 8 maires seulement.

Il ne remet pas en cause le débat d'orientations budgétaires mais il estime que cette répartition devrait être reconsidérée.



Le Président FIAERT précise que la participation du Conseil Général a été moindre que celles des communes et EPCI pour l'exercice 2013 seulement. Pour 2014 et 2015 la contribution du département sera supérieure à celle du bloc communal.

En tant que maire et vice-président d'un EPCI il est conscient de la charge qui pèse sur les communes et il regrette que la clairvoyance dans la gestion financière du SDIS soit remise en cause.

Monsieur AUBERT souligne que la contribution du département déterminée lors du vote du budget primitif est ajustée en fonction de la sinistralité. La lecture de compte administratif à compte administratif montre bien que la contribution du département est toujours plus élevée que celle inscrite au budget primitif.

Le Colonel CLAVAUD précise que le calcul des contributions communates repose sur la correction de l'assiette (ajustement de la population DGF et du potentiel fiscal de chaque commune). L'augmentation est encadrée par la loi et limitée à celle de l'inflation. La contribution du Conseil Général augmente, elle, en fanction de la sinistralité. Il n'y a donc pas de provision budgétaire pour ces dépenses imprévisibles alors même que l'incidence d'une journée de feux de forêts est d'environ 150 000 euros.

Le Président FIAERT rappelle également qu'en cas d'inflation importante, le SDIS peut appliquer un coefficient minorateur sur le montant des contributions communales ce qui a été fait plusieurs fois.

Monsieur CLEMENT souhaite intervenir pour remercier le Président et le Directeur du SDIS de la mise en place prochaine d'une section « jeunes sapeurs-pompiers » au collège de La Motte du Caire.

Au terme de cette intervention le Président FIAERT clôt le débat d'orientations budgétaires.

Rapport n°22: Motion de soutien au maintien du SAMU 04

Le Président FIAERT présente ce rapport.

Monsieur LARTIGUE souligne que les retours sur l'expérience menée en Ubaye et relative à la prise en compte des urgences par le SAMU 05 ne sont pas très positifs et montre que ce processus semble très perfectible. Par ailleurs, il note que le devoir d'efficience voudrait que tout le monde travaille en bonne intelligence.

Monsieur SARDELLA précise que les élus du CASDIS n'ont rien contre le SAMU 05 mais que la solution proposée dans la motion, à savoir le maintien du SAMU sur Digne les Bains et la création d'une plateforme d'appels commune au SDIS 04 est certainement la plus pertinente.

Au terme de ces échanges, le Président met la motion aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité.

Rapport n°23 : Participation aux frais d'obsèques d'un SPV de l'Indre vacataire saisonnier – versement d'une subvention exceptionnelle à l'UDSP 04

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation, il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°24: Ratios promus/promouvables de la filière sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation, il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°25 : Ratios promus/promouvables de la filière administrative de catégorie C

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation, il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°26: Désignation des membres du Conseil d'Administration à la Commission Départementale de Reconnaissance des Attestations, Titres et Diplômes et de Validation des Acquis de l'Expérience compétente à l'égard des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Le Président EIAER présente ce rapport. En l'absence d'observation, il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°27: Désignation des membres du Conseil d'Administration à la Commission Départementale de Reconnaissance des Attestations, Titres et Diplômes et de Validation des Acquis de l'Expérience compétente à l'égard des Sapeurs-Pompiers Professionnels de catégorie C

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation, il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Communication : Proposition d'organisation des visites d'aptitude médicale du SSSM en 2015

Le Président FIAERT présente ce rapport.

Le docteur PETITJEAN, médecin-chef du SDIS, précise que l'objectif est de pratiquer les visites médicales d'aptitude le plus près possible des sapeurs-pompiers volontaires.

Le Colonel CLAVAUD souligne que le docteur PETITJEAN travaille en réseau, au niveau national, avec d'autres confrères.

Le médecin-chef précise que le SDIS 04 est l'un des quatre SDIS qui va expérimenter cette procédure de VMA, l'idée étant de généraliser cette pratique et d'en faire le référentiel national à partir de 2016. Une autre piste à explorer est celle de la médecine professionnelle puisque beaucoup de sapeurs-pompiers volontaires subissent deux visites médicales annuelles, l'une au titre de la médecine professionnelle, l'autre du fait de leur activité de SPV. Une convention avec les employeurs de SPV relative à ces visites permettrait de générer un gain de temps pour le SPV et des économies pour le SDIS et les employeurs.

Après avoir entendu ces explications les membres du CASDIS ont pris acte de cette communication.

Communication : Formation des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, le Président cède la parole à Madame le Préfet.

Madame le Préfet rappelle le plaisir qu'elle a à assister régulièrement au Conseil d'Administration du SDIS.

Elle précise que l'exercice zonal sur les risques sismiques s'est parfaitement déroulé. Elle remercie les sapeurs-pompiers pour leur technicité, leur professionnalisme et leur très forte implication.

Elle rappelle que le département des Alpes de Haute-Provence est susceptible d'être touché par tous les risques, à l'exception du risque de submersion marine.

Le prochain exercice aura lieu le jeudi 11 décembre, il s'agira d'un exercice « Arkema ».



Madame le Préfet rappelle que les six exercices organisés chaque année permettent de renforcer la cohésion des équipes qui sont très solidaires et qui travaillent en toute interministérialité.

S'agissant de la volonté des élus de maintenir le SAMU 04 et de créer une plateforme commune 18/15, elle a relayé leur souhait auprès du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Intérieur ainsi qu'aux responsables de l'Agence Régionale de Santé.

Au terme de cette intervention le Président lève la séance à 16 heures 15.

\$ 0.3 \$ 0.000.0 1 0.000.0 0.00

Le secrétaire de séance

Jean ARNAUD

Le Président du CASDIS

Claude FIAERT